

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 4977

présenté par

M. Fabrice Brun, M. Descoeur, M. Taite, Mme Bonnivard, M. Gosselin, M. Viry, M. Cordier,  
Mme Bonnet, Mme Valentin, M. Forissier, M. Bazin, M. Kamardine, M. Bourgeaux, M. Bony,  
M. Jean-Pierre Vigier, Mme Blin, Mme Anthoine, Mme Petex, M. Brigand et M. Dubois

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis*, En interdisant d'importer les produits agricoles ou agro-alimentaires qui ne respectent pas les normes imposées aux producteurs français ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il semble impensable que la France puisse importer des produits qui ne respectent pas les mêmes normes que ce qui est produit par nos éleveurs et nos agriculteurs sur le territoire national.

A ce titre, il importe donc d'introduire les clauses miroirs afin d'imposer une réciprocité entre les normes de production des pays de l'Union européenne et les pays tiers. En effet, l'importation de produits qui ne respectent pas les mêmes normes conduit à affaiblir notre agriculture et sa capacité à assurer notre souveraineté alimentaire.

Tel est le sens de ce sous-amendement.